

Non au transfert à l'Agence Régionale de Santé Maintien de toutes les structures, de tous les postes

Au Comité technique ministériel du 7 juillet 2016, la ministre des affaires sociales a annoncé son intention de transférer aux Agences Régionales de Santé le financement des Instituts nationaux de jeunes sourds et l'Institut national de jeunes aveugles.

Pour la FNEC-FP-FO, le transfert vers les ARS marque avant tout un abandon du pilotage national de l'éducation spécialisée alors même que les INJ occupent une place stratégique entre l'Éducation Nationale et les établissements médico-sociaux

Le transfert aux ARS c'est la suppression massive de postes comme dans les hôpitaux.

Dans un contexte de restrictions budgétaires, la « recherche de simplifications budgétaires et administratives » avancée pour justifier cette décision conduira de fait à de nouvelles suppressions de postes donc à une dégradation du taux d'encadrement et des conditions de travail de tous les personnels des Instituts.

Cette décision, loin de répondre au manque d'offre de formation et d'enseignement pour les jeunes sourds et les jeunes aveugles sur le territoire, conduira à une très forte dégradation de la qualité de l'enseignement pour ces jeunes.

La FNEC FP-FO soutient le SNPASS-FO mobilisé dans une action commune, contre le transfert des INJA INJS à l'ARS. Elle soutient les personnels mobilisés le 13 septembre pour le retrait du projet.

Une offensive d'ensemble contre les structures spécialisées au profit de vagues dispositifs

La FNEC FP-FO constate que dans le même temps l'ARS Rhône Alpes Auvergne et le recteur de région signent une convention pour la promotion de l'externalisation des unités d'enseignement. Cette convention prévoit l'augmentation des places pour l'aide à domicile (SESSAD) au détriment des places en structures et la mise en œuvre de l'article 91 de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé qui transforme des Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP) en « dispositifs ».

C'est une offensive d'ensemble pour la mise en œuvre de la logique d'inclusion contenue dans la loi de Refondation dans la poursuite de la loi de 2005.

Le projet de transfert des INJ aux ARS doit être abandonné

Pour la FNEC FP FO développer et améliorer l'enseignement spécialisé public pour les jeunes sourds et les jeunes aveugles et garantir le maintien d'Instituts qui ont, depuis deux cents ans, démontré leur utilité, impose que le projet de transfert des INJ aux ARS soit abandonné.

La FNEC FP-FO invite les personnels des INJ à participer aux initiatives et mobilisations pour le retrait du projet de transfert.

Montreuil le 4 octobre 2016